



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

N° 8

OBJET :

CREUZIER-LE-VIEUX

**AMENAGEMENT DE LA
PISTE CYCLABLE**

**ACQUISITION D'UNE
EMPRISE D'ENVIRON
23m² A DETACHER DE
LA PARCELLE AS 305**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 2 AVR. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement,

Vu les études dressées afférentes au Parc Naturel Urbain,

Considérant le projet d'aménagement d'une piste cyclable notamment le long de la rue des Ailes à Creuzier-le-Vieux,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de se rendre propriétaire d'une emprise d'environ 23 m² à détacher de la parcelle AS 305, sise 4 rue des Ailes à Creuzier-le-Vieux, appartenant à Madame Catherine SOAMAMY et Monsieur Moustoifa SIDI, ladite emprise étant impactée par le projet d'aménagement de la piste cyclable,

Considérant l'accord intervenu entre ces derniers et Vichy Communauté sur un prix s'élevant à 500 €,

Considérant que le projet d'aménagement nécessite d'une part, le déplacement de la clôture et du portail existants et d'autre part, la réalisation sur l'assiette foncière restant la propriété de Madame SOAMAMY et Monsieur SIDI d'un mur de soutènement et la pose d'une clôture sur ledit mur,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de Madame Catherine SOAMAMY et Monsieur Moustoifa SIDI ou de leurs ayants droit, une emprise d'environ 23 m² à détacher de la parcelle AS 305, située 4 rue des Ailes à Creuzier-le-Vieux au prix de 500 € et de prendre en charge les travaux d'aménagement susvisés,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, vente...).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

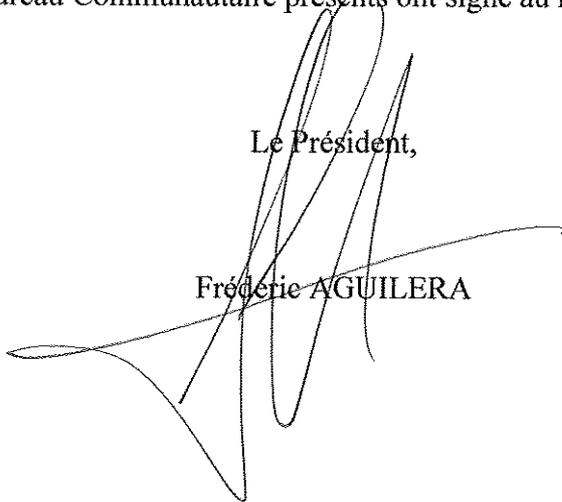
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 mars 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019 -

Objet de l'acte : CREUZIER LE VIEUX - AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE -
 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 23 M2 A
 DETACHER DE LA PARCELLE AS 305

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_8-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_8-DE-
1-1_1.pdf)